

**SUGGESTION DE NOTE À AJOUTER AU**  
**CODE DE VIE DE L'ÉCOLE ET**  
**AU PLAN DE CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE DE L'ÉCOLE :**

À l'école (nom de l'école), nous croyons que la technologie peut être un outil puissant pour favoriser l'apprentissage et reconnaissons l'importance d'une utilisation responsable des TIC en lien avec les principes de citoyenneté numérique.

Tous les élèves (et leurs parents/tuteurs) doivent signer un contrat d'engagement avant d'obtenir l'accès au réseau, aux ordinateurs de l'école et de se servir d'un appareil numérique personnel à l'école. Ceci peut comprendre un ordinateur portable, une tablette, un téléphone cellulaire ou tout autre appareil sans fil qui permet d'accéder à Internet.

En signant ce contrat d'engagement, l'élève (et les parents/tuteurs) acceptent de respecter les règles énumérées dans ce contrat. Sinon, les privilèges d'accès au réseau, aux ordinateurs de l'école et à un appareil numérique personnel pourraient être révoqués soit de façon temporaire ou permanente à l'entière discrétion de la direction de l'école.